Document généré le 18 juil. 2025 23:51

Journal des traducteurs
Translators' Journal

Société des Diplômés de l'Institut de Traduction

Maria Grossman

Volume 7, numéro 4, 4e trimestre 1962

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1057439ar
DOI : https://doi.org/10.7202/1057439ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (imprimé)
2562-2994 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce document

Grossman, M. (1962). Société des Diplômés de l'Institut de Traduction. *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, *7*(4), 133–133. https://doi.org/10.7202/1057439ar

Tous droits réservés © Les Presses de l'Université de Montréal, 1962

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Comme nul ne l'ignore, M. Launay, qui est un traducteur de tout premier plan, est Directeur du département des langues romanes à l'Université McGill et Directeur des cours de traduction qui y sont donnés en collaboration avec la Société des Traducteurs de Montréal.

Tous les traducteurs ne manqueront pas de se réjouir, en même temps que ses élèves et ses nombreux amis, de l'attribution de cette récompense si bien méritée au Professeur Jean Launay, auquel nous désirons exprimer ici nos plus vives félicitations.

¶ SOCIÉTÉ DES DIPLÔMÉS DE L'INSTITUT DE TRADUCTION

Le 22 octobre dernier, la Société des Diplômés de l'Institut de Traduction tenait sa première soirée d'étude de la saison au Centre Social de l'Université de Montréal. Le conférencier invité, Me André Forget, C.R., professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Montréal avait intitulé sa causerie "Thémis et le Traducteur".

Le conférencier a d'abord exposé d'une façon générale les problèmes particuliers auxquels le traducteur de documents juridiques doit faire face dans le contexte du régime juridique en vigueur dans la province de Québec. Dans une seconde partie de sa conférence il a discuté en détail un certain nombre de mots et expressions de droit tirés du code civil de la province. Nous espérons que le texte de la conférence de M. Forget pourra être publié plus tard. Les membres du conseil de la Société ont manifesté leur intention d'inviter de nouveau Me Forget à animer une autre soirée d'étude afin de discuter plus longuement de ce sujet très complexe qu'un temps limité ne lui a permis que d'amorcer.

Maria GROSSMAN